

# **Compte rendu du Comité de Pilotage**

## **Site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » et PAEC Aubrac lozérien**

### **9 Décembre 2015**

#### **Personnes présentes :**

- Alain ASTRUC, Président de la Communauté de communes de Terre-de-Peyre,
- Anne COLIN, Chargée de mission, COPAGE,
- Bernard BASTIDE, Président du COFIL et de la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien
- Christophe VIALARD, représentant JA 48,
- Dominique BUGAUD, DDT Lozère / BIEF / Unité biodiversité,
- Dominique MEFFRAY-DAVAL, DDT Lozère / BIEF / Unité biodiversité,
- Eric MALHERBE, Maire de Marchastel,
- Etienne CLAVEL, Javols,
- Florian URBAN, Chargé de mission, FDAAPPMA 48,
- François HERMET, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Fau-de-Peyre,
- Gilles TRAUCHESSEC, Chargé de mission Natura 2000, CCAL,
- Isabelle PERIE, adjointe de la commune de Chirac,
- Jacques VIALA, Syndicat Lozérien de la Forêt Privée,
- Jean-Louis VAYSSIER, Maire des Salces,
- Jean-Marie TARDIEU, Maire d'Arzenc-d'Apcher,
- Marie-Louise VALLA-VAISSADE, Maire de Grandvals,
- Pierre CASTELNAU, DDT Lozère / SEA,
- Thierry PEYTAVIN, Directeur SARL S2M-MERIC, membre de l'UNICEM.

#### **Sont excusés :**

- Alain LAGRAVE, Président du CEN Lozère,
- Christine VALENTIN, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Lozère,
- Etienne HERAULT, Chargé de mission Biodiversité, Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR-Aubrac,
- Henri BOYER, Maire de Chirac,
- Loïc MOLINES, Ingénieur, CRPF Lozère,
- Nathalie LAMANDE, Chef de projet Natura 2000, DREAL LR-MP,
- Pierre LAFONT, Président de la Communauté de communes Apcher-Margeride-Aubrac.

#### **Introduction de la séance**

Après avoir remercié les personnes présentes à ce nouveau comité de pilotage, Bernard BASTIDE - Président du Copil - introduit la séance et présente le nouveau chargé de mission, Gilles TRAUCHESSEC. En poste depuis le 5 octobre 2015, il assure le remplacement de Laure ANDRIEU, en congé parental. Il est employé par la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL) qui rappelle le, est opératrice du site Natura 2000 et coordinatrice du PAEC de l'Aubrac lozérien.

Gilles TRAUCHESSEC débute ce nouveau COFIL par un bref rappel sur le réseau Natura 2000 et ses outils contractuels. Il évoque également l'histoire du site, les espèces et habitats naturels d'Intérêt Communautaire (IC) qui le composent, ainsi que les objectifs de conservation formulés dans son document d'objectifs (DOCOB).

Il présente ensuite un bilan des actions menées - pour la période d'animation courant du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015 - ainsi que les projets pour l'année à venir. Afin d'étalonner la période d'animation sur une année civile (à la suite d'une directive nationale), huit mois au lieu de douze séparent le précédent COPIL de celui-ci.

Sa présentation s'axe sur les trois composantes du DOCOB :

1. Mise en œuvre et animation du DOCOB.
2. Information, sensibilisation et valorisation.
3. Amélioration des connaissances et suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

### **1) Mise en œuvre et animation du DOCOB**

→ Préparation d'un potentiel contrat forestier en forêt sectionale de Recoules – Rescos – Recoulettes.

Les discussions engagées en début d'année 2015 au sujet d'un contrat de type « développement de bois sénescents », entre Madame le Maire de Recoules-d'Aubrac, l'ONF et la CCAL, se sont poursuivies. Ce contrat pourrait donc voir le jour en 2016. La dernière sortie de terrain de l'ONF, en présence du chargé de mission, a permis le marquage d'une vingtaine d'arbres sénescents éligibles<sup>1</sup>.

Ce contrat induit un engagement de 30 ans de la part du maître d'ouvrage, période durant laquelle il s'engage au maintien sur pied des arbres sénescents identifiés, en échange d'une indemnité forfaitaire versée la première année (30 euros par arbre). Les effets d'un tel contrat sont multiples : préservation de micro-habitats profitant à de nombreuses espèces (oiseaux cavicoles et rapaces, rongeurs, chiroptères, insectes...), maintien de la diversité structurelle de la forêt, etc.

Dominique MEFFRAY-DAVAL (DDT 48) insiste sur l'originalité et l'intérêt de ce contrat à l'échelle du site Natura 2000, et ceci pour plusieurs raisons. Il constituerait notamment le premier contrat forestier du site et permettrait ainsi de lancer une dynamique locale. De plus, il œuvrerait en faveur de la « Hêtraie-sapinière acidiphile à Houx et Luzule des neiges », habitat d'Intérêt Communautaire à ce jour peu concerné par l'animation du site.

→ Bilan de la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc)

Suite à la réforme de la PAC, l'année 2015 a été marquée par le passage de contrats de type « Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) » à des contrats de type « Mesures Agro-environnementales climatiques (MAEc) ». Les exploitants agricoles ayant un contrat MAEt en cours, ont donc eu la possibilité de signer un nouveau contrat MAEc de 5 ans ou bien de mettre fin à leur contrat en cours. Ainsi en 2015, la CCAL appuyée par le COPAGE, a accompagné 47 exploitations (soit 65 parts) dans la signature d'un contrat, pour un montant total de 332 520 € par an ; soit 1 662 600 € sur les 5 ans de contractualisation.

---

<sup>1</sup> **Rappel** : « la phase de sénescence d'une forêt est caractérisée par trois étapes : installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques et au final par les décomposeurs » (Arrêté préfectoral n° 080116).

Parmi ces 47 contrats, nous dénombrons :

- **35 contrats dits « en clause de révision »** : passage d'un contrat MAEt en cours à un contrat MAEc;
- **9 nouveaux contrats** ;
- **3 renouvellements de contrats**, signés il y a cinq ans dans le cadre du Programme Zone Humides Aubrac et prenant fin au 15 mai 2015.

Anne COLIN, présente ensuite un bilan des surfaces engagées par MAEc, tout en précisant pour chacune d'elles l'habitat concerné (zones humides, pelouses, etc.).

Bernard BASTIDE explique que durant la saison 2015 un dépassement de l'enveloppe allouée, d'un montant de 165 500 euros (soit 9.95%), est apparu. Conscient que ce dépassement peut pénaliser très fortement certains agriculteurs voire aboutir à la suppression de nouveaux contrats MAEc, il informe l'assemblée qu'il souhaite, en accord avec Madame Christine Valentin (Présidente de la Chambre d'Agriculture), répartir l'effort de réduction à l'ensemble des signataires de manière la plus équitable possible, à hauteur d'environ 10%. Un travail important de communication et de sensibilisation est donc actuellement entrepris par la CCAL et le COPAGE auprès des exploitants signataires. Gilles TRAUCHESSEC précise qu'à ce jour l'ensemble des agriculteurs contactés ont accepté une réduction de leur contrat.

#### → Rédaction du PAEC 2016 – 2017 et objectifs de contractualisation agricole

Rappelons que suite à un important travail de concertation (initié en 2014) auprès de tous les élus locaux du territoire, la CCAL porte le Projet Ago-Environnemental Climatique (PAEC) de « l'Aubrac Lozérien » depuis 2015. Ce projet ayant été validé pour une seule année, Gilles TRAUCHESSEC appuyé par le COPAGE, rédige actuellement un nouveau dossier d'animation et de coordination du PAEC pour les années 2016 et 2017. Il sera déposé avant le 31 décembre 2015 auprès des instances départementales et régionales (DDT 48, Région, DRAAF, DREAL, etc.) et devrait être étudié en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC) d'ici la fin Mars 2015.

Gilles TRAUCHESSEC rappelle brièvement les grands axes abordés dans cet appel à candidature : un état des lieux agro-environnemental du site et des enjeux qui en découlent, la localisation et le rôle des Secteurs d'Intervention Prioritaire (SIP), les critères de priorisation des exploitations souhaitant s'engager dans un contrat MAEC, les Mesures Agro-environnementales climatiques proposées sur le territoire et enfin la stratégie d'animation et de coordination du PAEC.

Il précise que les décisions clés prises en 2014 - avec l'ensemble des communes du territoire- ayant été validées en CRAEC, le nouveau dossier 2016-2017 ne devrait pas présenter de bouleversements fondamentaux (périmètre, mesures proposées, critères de priorisation, etc.). Sa forme sera en revanche très largement remaniée.

Pour rappel, le périmètre du PAEC de l'Aubrac lozérien correspond à l'emprise du futur PNR Aubrac - partie lozérienne, avec 42 communes et 7 Communautés de communes. A travers une contractualisation agricole ciblée, le PAEC répond à 3 enjeux clés du territoire :

- la préservation de ses zones humides et une gestion durable de sa ressource en eau ;
- le maintien des autres habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire ;
- le maintien et l'entretien d'éléments fixes du paysage.

Bernard BASTIDE, exprime ses objectifs de contractualisation pour les deux prochaines années :

- **2016** : 25 contrats x 8 000 € (en moyenne), soit 200 000 € / an pendant les 5 années de contractualisation, soit une enveloppe totale de 1 000 000 €.
- **2017** : 25 contrats x 8 000 € (en moyenne), soit 200 000 € / an pendant les 5 années de contractualisation, soit une enveloppe totale de 1 000 000 €.

Il précise qu'il s'agit d'une enveloppe supplémentaire qui n'impactera en rien le montant des MAEC signées en 2015 ; ce dernier étant figé.

Pierre CASTELNAU (DDT 48), informe qu'au vu de l'enveloppe allouée au niveau régional (16 M €), ces objectifs de contractualisation lui semblent très ambitieux. La CCAL précise qu'elle en a bien conscience mais qu'elle juge opportun d'exprimer, à travers cette demande, le fort potentiel de contractualisation aussi bien d'un point de vue environnemental qu'au regard de la demande locale. N'ayant pas d'objection, l'assemblée valide cet objectif de contractualisation qui sera donc inscrit dans le PAEC 2016-2017.

## **2) Information, sensibilisation et valorisation**

Dans ce contexte particulier du à la réforme de la PAC, la CCAL a souhaité en 2015 limiter le volet communication et sensibilisation afin de se concentrer sur la contractualisation agricole.

Malgré ce choix, différentes actions ont été menées par Marion BRUNEL depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015 :

- une communication régulière par voie de presse : sur la tenue du Copil, les journées de reconnaissance d'espèces floristiques à destination des agriculteurs...
- la distribution de la plaquette thématique n°2 (janvier 2015) à chaque événement et réunion, mais aussi de plaquettes réalisées par d'autres acteurs sur la démarche Natura 2000 ou relatives à des espèces présentes sur le site (plaquette du PNR des Pyrénées Catalanes sur la Ligulaire de Sibérie) ;
- une mise à jour régulière du site internet : actualités, publications, etc.
- la création conjointe avec le COPAGE d'un guide de reconnaissance des espèces floristiques indicatrices d'un bon état de conservation des prés de fauche, des prairies humides et des pelouses.

La CCAL détaille les principales actions qu'elle souhaite réaliser pour 2016 :

- soutien au festival Phot'Aubrac « Terre à terre » : à travers la mise en œuvre d'une exposition en plein air, des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire (IC) du site et éventuellement l'organisation d'une promenade commentée par le chargé de mission ;
- Réalisation et diffusion d'une plaquette thématique ;
- Actions de sensibilisation et de communication annuelles : édition d'un bulletin d'information annuel, mise à jour du site internet, communication par voie de presse, participation à des réunions locales (conseils communautaires, etc.) et organisation de journées de sensibilisation auprès de divers publics (ex : journée « prairies fleuries » à destination des agriculteurs, etc.).

### **3) L'amélioration des connaissances et le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire**

#### **3.1) Bilan de la période d'animation 2015 :**

La période d'animation précédente étant réduite à 8 mois (du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015) et marquée par un changement de chargé de mission, aucun inventaire ou suivi n'a pu être commandité en 2015. En revanche, une restitution et une valorisation des études réalisées lors des exercices précédents a eu lieu.

→ Restitution de l'étude des bassins versants de la Rimeize et du Chantague réalisée dans le cadre de Terra Rural

Gilles TRAUCHESSEC rappelle que cette étude - coordonnée par la CCAL et impliquant la FDAAPM 48, la FDC48, et le COPAGE - a pris la forme d'un diagnostic complet se déclinant en trois volets : un volet cours d'eau (et notamment hydromorphologie), un volet biodiversité (diagnostic avifaune) et un volet agro-pastoralisme. Elle a permis d'acquérir une connaissance fine du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides associées, dans l'optique de les préserver voire de les restaurer. Rappelons que ces habitats sont, pour une partie d'entre eux, d'intérêt communautaire et constituent eux-mêmes des habitats privilégiés pour des espèces d'intérêt communautaire (Chabot, Loure d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches, etc.).

Dans la continuité de ce programme et grâce aux connaissances acquises en terme de gestion de ces milieux, deux demi-journées techniques ont été organisées auprès d'agriculteurs désireux d'aménager leurs parcelles humides ou traversées par un cours d'eau et présentant des dégradations. D'autres journées de ce type devraient voir le jour en 2016.

→ Restitution de l'étude prospective des chiroptères commandée en 2014 / 2015 à l'ALEPE

Cette étude a été présentée au dernier Copil (avril 2015).

#### **3.2) Programmation 2016 :**

Le chargé de mission présente les principales actions que la CCAL souhaite mettre en œuvre en 2016 :

- Poursuite de l'intégration des données inventoriées lors des diagnostics écologiques (réalisés dans le cadre de contractualisations agricoles).
- Etude préalable de la qualité de l'inventaire des « Pelouses acidiclinales montagnarde du Massif-central » du site. Comme il est spécifié dans le DOCOB, le temps imparti à sa réalisation ne permettait pas d'atteindre une certaine finesse dans l'inventaire des habitats secs. Ce premier inventaire était dans tous les cas suffisant pour les premières années d'animation. Il semble à présent nécessaire de l'affiner. Au vu du coût d'une telle étude, la CCAL propose de réaliser en régie, une rapide étude préalable permettant de cerner aux mieux les différences entre l'inventaire existant et la réalité de terrain. Celle-ci pourrait s'appuyer sur des données déjà accumulées lors de diagnostics écologiques. Elle permettrait dans un second temps de monter, si nécessaire, un dossier de financement en vue d'un inventaire approfondi.

- Engagement d'une réflexion vis-à-vis de l'inventaire des zones humides du site. Cet inventaire découle de « l'inventaire des zones humides sur la zone verte de l'Aubrac lozérien » (CDSL et ONF, 2006). Contrairement à l'inventaire des habitats secs, celui-ci est d'une précision satisfaisante. La CCAI propose simplement d'engager une réflexion quant à une amélioration de la forme de cette base de données (ex : simplification de certains champs) afin qu'elle soit la plus opérationnelle possible.

### **Questions et remarques diverses :**

Alain ASTRUC souhaite que les Communes et les Communautés de communes du site reçoivent un bilan détaillé des MAEC contractualisées en 2015.

François HERMET regrette que la création du PAEC de l'Aubrac lozérien (en 2015) entraîne une réglementation supplémentaire notamment en ce qui concerne la protection des cours d'eau. Il fait alors référence à la cartographie partagée des cours d'eau, en cours d'élaboration et qui distinguera un cours d'eau d'une rase. Dominique BUGAUD explique que l'élaboration de cette cartographie n'a aucun lien avec la présence du site Natura 2000 et de son PAEC. Celle-ci découle en effet d'une directive nationale chargeant les DDT de chaque département d'organiser la concertation nécessaire à sa création.

### **Renouvellement de la CCAI comme structure porteuse et clôture de la séance**

N'ayant plus de question ou objection, l'assemblée valide le bilan 2015 et la programmation 2015-2016. Elle renouvelle également la Communauté de communes de l'Aubrac lozérien comme maître d'ouvrage du site Natura 2000 du Plateau de l'Aubrac pour une durée de 3 ans.

Bernard BASTIDE clôture la séance en remerciant l'ensemble des partenaires travaillant auprès de la Communauté de communes sur les différents projets du site Natura 2000.

Le Président du Copil

  
Bernard BASTIDE  
